

Michèle Dupré, Olivier Giraud
et Michel Lallement (dir.)

Trajectoires des modèles nationaux

État, démocratie et travail
en France et en Allemagne



P.I.E. Peter Lang

**Michèle Dupré, Olivier Giraud
et Michel Lallement (dir.)**

Trajectoires des modèles nationaux

**État, démocratie et travail
en France et en Allemagne**



P.I.E. Peter Lang

INTRODUCTION

Les modèles nationaux en débat

Des perspectives analytiques aux enjeux de démocratie

Michèle DUPRÉ, Olivier GIRAUD
et Michel LALLEMENT

Introduction

La globalisation aura été la grande affaire de ces dernières décennies. Honnie ou célébrée, fantasmée ou étudiée au plus près, support de rhétorique politique ou argument de stratégie économique, etc., la globalisation a fourni prétexte aux discours les plus variés. Dans ce foisonnement discursif, une question n'a jamais cessé de hanter les esprits. Et si nous assistions à la fin des États-nations ? L'interrogation peut paraître bien banale. Elle est pourtant porteuse d'une curieuse contradiction. D'un côté, en effet, on ne compte plus les accusations portées à l'encontre des marchés financiers internationaux, les anathèmes adressés aux responsables des délocalisations d'entreprise, les défenses en règle des cultures nationales et infranationales, etc. D'un autre côté, tout indique que les nations font de la résistance. L'Europe, par exemple, n'a pas su s'imposer comme acteur majeur dans la régulation de la crise de 2008. Les pays de l'UE ont tous fait cavaliers seuls, ravivant à l'occasion un réflexe de défense des intérêts économiques nationaux. L'Europe ne parvient pas à ériger des modèles propres qui viendraient supplanter les modèles nationaux comme le montre par exemple Michael Hartmann à propos du recrutement des élites (2007).

À défaut de résoudre cette contradiction, les travaux récents en science politique comme en sociologie témoignent d'un intérêt persistant, voire même renouvelé, pour les transformations contemporaines des espaces nationaux. Les chemins empruntés sont multiples. Les analyses des formes nationales de protection sociale, de leurs dynamiques comparées ou encore des transformations institutionnelles de ces régimes ont été particulièrement pléthoriques au cours de ces dernières années. Vivement discutée et critiquée, la typologie de G. Esping-Andersen (1990) sert

toujours, dans la grande majorité des cas, de référence obligée pour appréhender les mutations présentes. Par-delà les controverses – qu’elles soient relatives à la pertinence des variables retenues pour construire les mondes de l’État providence, au caractère masculin de la typologie initiale, au point de vue normatif qu’elle véhicule implicitement, etc. –, on ne peut être que frappé par la persistance de la nation comme cadre de référence obligé.

Il n’en va pas autrement dans le cas des réflexions relatives aux relations professionnelles. Nous savons certes que le travail peut aisément se jouer des frontières, ainsi qu’en témoignent aussi bien les nouvelles élites managériales de la mondialisation (Wagner, 2005) que ces migrantes philippines venues dispenser soin et amour aux enfants, aux personnes âgées et aux malades des familles américaines (Hochschild, 2005). En dépit de la montée en puissance d’acteurs et d’espaces de régulation transnationaux, les cadres dans lesquels les activités professionnelles s’insèrent et les relations de travail prennent forme n’en restent pas moins largement bornés par des règles d’origine nationale. Nombre de travaux comparatifs en matière de relations professionnelles continuent de fait de confronter des modèles nationaux. La plupart des recherches actuelles font l’hypothèse, souvent validée empiriquement d’ailleurs, que la globalisation a certes changé la donne en matière de relations de travail mais qu’elle n’a pas toujours et complètement érodé les piliers qui soutenaient les architectures anciennes.

Depuis une dizaine d’années, les nombreuses publications consacrées à la variété des capitalismes témoignent plus encore de la vivacité des interrogations sur le devenir des modèles nationaux. L’ouvrage coordonné par P. Hall et D. Soskice (2001) reste à ce jour une référence privilégiée. Ce cadrage analytique a d’abord servi de support à différentes recherches empiriques, qui ont permis de tester la pertinence de l’existence d’au moins deux grandes variétés de capitalisme : les économies libérales (*Liberal Market Economies*) et les économies de marché coordonnées (*Coordinated Market Economies*). La différence entre ces deux types idéaux tient avant tout au mode de coordination privilégié par les entreprises : le marché dans un cas, la coopération dans le second. En Europe, le Royaume-Uni est communément associé au premier de ces modèles théoriques, l’Allemagne au second. Ce diptyque, auquel P. Hall et D. Soskice adjoignent un troisième type hybride (les économies méditerranéennes telles que la France, l’Espagne, l’Italie, etc.) (Molina, Rhodes, 2007), a fait couler beaucoup d’encre. Sans même évoquer l’effet de concurrence direct avec les travaux menés de longue date par les économistes français de la régulation (Boyer, 2005), il convient d’abord de reconnaître que l’approche par les variétés du capitalisme est plurielle. Les entrées privilégiées varient d’abord,

depuis le registre macroéconomique jusqu'à la perspective microcentrée sur l'entreprise (Blyth, 2003). Le nombre de configurations pertinentes n'est pas non plus toujours le même d'un auteur à l'autre, qui oscille entre deux, trois, quatre voire cinq modèles (Amable, 2003 ; Coates, 2000 ; Hall, Soskice, 2001 ; Schmidt, 2003, etc.). À cette littérature, on a pu aussi reprocher de trop ignorer les mutations des économies depuis la fin du XX^e siècle (Blyth, 2003 ; Hancké, Rhodes, Thatcher, 2007 ; Howell, 2002).

Si, à la manière des approches de la variété des capitalismes, il nous paraît pertinent de maintenir l'interrogation sur les cadres nationaux, au regard de ces approches, trois traits singularisent le présent ouvrage. D'abord, alors que la grande majorité des travaux relevant du champ de la variété des capitalismes empruntent une démarche déductive, les contributions au présent volume adoptent un point de vue inductif alimenté à l'aide de travaux d'enquêtes et de mises en perspective historique. Un point faible, souvent reproché aux approches de la variété du capitalisme, est leur incapacité à véritablement penser le changement social, en raison notamment du caractère figé que leur typologie impose. Pour éviter ce travers, et regarder comment les dernières décennies ont bousculé les modes de régulation nationaux, nous donnons la priorité – c'est là notre seconde option – à l'analyse des transformations. Nous nous armons pour cela de la notion de modèle. Celle-ci – on y reviendra – est ambiguë et ambivalente. À condition d'en préciser les modes d'usage, elle n'en reste pas moins utile, comme nous espérons le montrer dans les pages qui suivent.

Comme le soulignent K. Hamann et J. Kelly (2008), les approches de la variété des capitalismes sont assez peu prolixes du point de vue de l'analyse politique. Nous souhaitons combler cette faiblesse en faisant le pari – troisième caractéristique de notre démarche – que la dynamique des modèles nationaux est incompréhensible si l'on ne prend pas au sérieux les mutations institutionnelles et les représentations partagées par les membres d'un même espace national (notamment pour ce qui a trait à l'idéal démocratique). À travers cette interrogation spécifique sur le politique, nous souhaitons insister sur le fait que les modèles nationaux sont aussi des constructions symboliques faites pour marquer la singularité des configurations nationales. Saisis spécifiquement au travers des imaginaires politiques qui les constituent, les modèles nationaux nous rappellent que l'analyse idiosyncrasique des cas forme bien une des étapes clés de la construction d'un travail comparatif. Voilà pourquoi la notion de modèle nous paraît utile. Elle permet de relier les approches les plus deductives (centrées sur des variables standardisées applicables potentiellement à un grand nombre de cas nationaux) aux travaux inductifs, qui insistent sur des configurations distinctes et qui font souvent

intervenir des paires ou de tous petits ensembles de pays. La notion de modèle permet tout autant d'intégrer dans l'analyse des travaux plus monographiques, qui insistent avant tout sur la dynamique individuelle de cas.

Pour tenir ce programme de recherche et répondre à la question centrale qui nous occupe – comment les modèles nationaux ont-ils évolué au tournant du siècle dernier ? –, nous faisons un double choix de méthode. Nous centrons d'abord l'analyse sur un « vieux » couple, l'Allemagne et la France, qui a suscité déjà de nombreux travaux par le passé dans les champs disciplinaires les plus variés. Comme le rappelle Jean Luc Evard : « le champ intellectuel franco-allemand se présente en effet, dès la fin de la Révolution française, sous la forme, unique en son genre, d'une rétroaction ininterrompue du regard français sur la société allemande, du regard allemand sur la société française » (Evard, 2002, p. 269). Plus proche des terrains qui sont les nôtres, il convient d'évoquer, par exemple, la recherche pionnière de M. Maurice, F. Sellier et J.J. Silvestre parue en 1982. À de nombreux endroits, ces travaux nous serviront de balises et de contrepoints. Le choix de ces pays n'est pas innocent. Outre qu'ils continuent à occuper une place déterminante au cœur de l'Europe, ils ont souvent été analysés de façon contrastée, à l'aide d'oppositions tranchées destinées à renvoyer chacun des deux pays vers des modèles aux allures peu compatibles. Le temps a-t-il érodé les contrastes ? Voilà une question à laquelle nombre des contributions du présent ouvrage fournissent des réponses nuancées. Le second choix de méthode consiste à se saisir de la dynamique des modèles nationaux en partant des questions de travail, d'emploi et de relations professionnelles. Cette option présente un double intérêt. Grâce aux nombreux travaux réalisés en sociologie du travail et en sciences politiques (notamment dans le domaine de l'action publique), elle permet d'abord d'appréhender empiriquement les mutations contemporaines. Depuis plusieurs années ensuite, les collaborations entre chercheurs allemands et français ont produit dans cet univers des résultats nouveaux à l'aide d'un croisement systématique des regards. Cet ouvrage bénéficie pour partie d'une telle dynamique¹.

À la suite de ces premiers éléments, cette introduction livre trois séries de réflexions destinées à mieux spécifier notre regard. En premier lieu, nous revenons brièvement sur l'idée de modèle, et insistons plus précisément sur les usages et les controverses scientifiques liées à cette

¹ Le présent ouvrage résulte du travail poursuivi en France et en Allemagne par des chercheurs français et allemands engagés dans le cadre d'un programme de formation recherche financée par le CIERA. Ce programme a donné lieu à deux séminaires, l'un à Lyon et l'autre à Berlin en 2007 autour de la dynamique de régulation des relations professionnelles et de la multiscalarité de ces arrangements dans les deux pays.

notion dans le domaine de la comparaison en sciences sociales. Dans un deuxième temps, nous prolongeons l'analyse en nous attachant au cadre même de l'émergence du modèle au sens où nous l'entendons, à savoir la nation. Notion naturalisée s'il en est dans le champ des sciences de l'homme et de la société, le contexte national renvoie à des mécanismes précis, qui justifient sans doute la centralité de la référence nationale dans le champ scientifique. Ces mécanismes sont cependant fortement historicisés et il importe de s'attarder sur leurs dynamiques dans le contexte contemporain de profondes transformations des échelles d'inscription du social déjà évoqué au début de cette introduction. Enfin, nous concluons par une analyse centrée sur la dimension strictement politique qui complète la construction de notre point de vue sur la notion de modèle national. Dans une vision cette fois-ci strictement individualisante des cas, le modèle national est analysé à travers la construction des registres symboliques, des mythes et discours fondateurs qui forgent les registres politiques et de la citoyenneté. Loin d'être déduits de l'analyse de variables, ou d'être construits à partir de l'observation de configurations réciproques, les modèles nationaux sont alors envisagés comme des dynamiques politiques qui fondent la singularité des arrangements nationaux.

I. De la notion de modèle à celle de modèle national

La notion de modèle, on l'a dit, va servir ici de support à la réflexion comparative. Comme l'indique le *Dictionnaire de l'Académie française*, le terme « modèle » nous vient, au XVI^e siècle, de l'italien *modello*. Et celui-ci est une déclinaison du latin *modus* (mode). Ce même dictionnaire distingue quatre significations. Un modèle est une œuvre ou un objet que l'on copie ; un être ou une chose dont on reproduit les traits à l'aide d'une technique ; ou encore une personne que l'on imite. C'est enfin, toujours selon le *Dictionnaire*, une « représentation physique, graphique ou, plus généralement, mathématique, qui formalise les relations unissant les différents éléments d'un système, d'un processus, d'une structure, en vue de faciliter la compréhension de certains mécanismes ou de permettre la validation d'une hypothèse. » Non sans empiéter parfois sur les frontières qui séparent les définitions précédentes, les sciences sociales ont eu plutôt tendance à retenir la dernière acception.

En sociologie, par exemple, R. Boudon et F. Bourricaud proposent de nommer modèle « un ensemble de propositions d'où il est possible de déduire de manière mécanique un ensemble de conséquences directement liées au phénomène étudié » (1982, p. 388). Estimant que le recours au modèle est aussi ancien que la sociologie elle-même, les deux auteurs ajoutent qu'il existe une grande variété de modèles en sociologie : certains ont une finalité normative (la modélisation est une aide à la

décision), d'autres une finalité descriptive (établissement, par exemple, d'une « loi » de régularité statistique), d'autres encore une finalité explicative (quand il s'agit de mettre au jour les causes d'une régularité statistique d'une forme donnée) (*ibid.*, p. 393-394). R. Boudon et F. Bourricaud opposent les familles de modèles selon un second critère d'ordre logique : d'un côté, les modèles hypothético-déductifs (les caractéristiques sont déduites des prémisses qui ont été posées par le chercheur), de l'autre des modèles simulés (dont les conséquences sont simulées par ordinateur en raison de la complexité des phénomènes étudiés). On serait tenté pour notre part d'ajouter une troisième famille de modèle à laquelle la science politique et les *Industrial relations* ont fréquemment recours. Il s'agit de modèles inductifs dont les traits sont forgés à partir d'observations empiriques et dont l'on stylise les interactions et la cohérence d'ensemble. R. Boudon et F. Bourricaud remarquent enfin qu'un dernier critère différencie les familles de modèles utilisées en sciences sociales. « Certains modèles sont abstraits et généraux, et ils sont indépendants de tout contexte spatio-temporel particulier. À l'opposé, d'autres modèles ne s'appliquent qu'à des données empiriques datées et situées. Entre ces deux catégories, tous les cas intermédiaires sont possibles » (*ibid.*, p. 395).

Cette façon de traiter le social à l'aide de modèles ne fait pas nécessairement consensus. Une des raisons à cela est la méfiance à l'endroit des méthodologies positivistes qui travaillent en isolant différentes variables dont on teste, une à une, les effets sur les phénomènes étudiés. Procéder de la sorte, c'est ignorer que l'efficacité d'une variable tient aussi à son insertion dans une structure d'ensemble et c'est, plus généralement, s'interdire d'apprécier la performance inhérente à la structure en tant qu'entité propre. D'où cette conclusion :

c'est à condition seulement de refuser la définition que les positivistes, usagers privilégiés de la notion, donnent du modèle, qu'on peut lui conférer les propriétés et les fonctions communément accordées à la théorie. Sans doute est-on en droit de désigner par modèle tout système de relations entre des propriétés sélectionnées, abstraites et simplifiées, construit consciemment à des fins de description, d'explication ou de prévision et, par-là, pleinement maîtrisable ; mais à condition que l'on s'interdise de jouer des harmoniques de ce terme pour donner à entendre que le modèle puisse être autre chose qu'une copie qui fait pléonasme avec le réel et qui, lorsqu'elle est obtenue par simple procédure d'ajustement et d'extrapolation, ne conduit aucunement au principe de réalité qu'elle singe (Bourdieu, Chamboredon, Passeron, 1968, p. 75).

Cette mise en garde plutôt sévère trouve un nouvel écho, en France, à l'occasion de travaux collectifs consacrés aux méthodes des économistes et des sociologues. Signe des temps en général, et de l'épuisement du

paradigme structuraliste en particulier, dans *Le modèle et l'enquête* édité en 1995 par L.A. Gérard-Varet et J.C. Passeron, la question du modèle est traitée désormais au prisme de la rationalité. Ce principe, qui a fait couler tellement d'encre en sciences sociales, est le pilier central de toutes les constructions qui ont pour ambition de modéliser des calculs, des stratégies, des prévisions, des équilibres, etc. Si l'on adopte cette posture bien spécifique, on comprend que les sociologues et les politistes, qui considèrent que leurs sciences échappent aux canons de l'épistémologie poppérienne, préfèrent faire référence eux à l'enquête – et non au modèle – pour définir leur territoire disciplinaire.

Ces rapides coups de sonde montrent à quel point, en sciences sociales, la notion de modèle est polysémique et polémique. C'est pourquoi la contribution que signe F. Rey dans le présent ouvrage est aussi utile que novatrice. Dans le champ qui nous intéresse, il propose une synthèse des usages récents du terme « modèle » et avance d'un pas supplémentaire en forgeant la notion de métamodèle. Les autres contributeurs, quant à eux, font et défont le concept de modèle à partir de références un peu différentes de celles qui viennent d'être évoquées jusqu'à présent. Il s'agit en effet de travailler sur une déclinaison bien particulière : celle de modèle national qui renvoie à la troisième famille de modèles distinguée précédemment. Cette entrée a été empruntée par de nombreux chercheurs quand, après la Seconde Guerre mondiale, la sociologie et les sciences politiques ont redécouvert l'intérêt d'une union avec l'histoire. Alimentés successivement par la vague du développementalisme d'après-guerre puis par les critiques qui ont été adressées à cette dernière à partir des années 1970, plusieurs recherches se sont efforcées de rendre raison, par la comparaison le plus souvent, des trajectoires nationales. Dans un premier temps, il s'est agi de penser l'évolution des États-nations à l'aune d'un mode de développement souhaitable car « moderne » (la voie anglo-saxonne en l'occurrence). Les travaux qui ont marqué cette période sont bien connus. Que l'on songe ainsi aux ouvrages de Reinhard Bendix (1964), Seymour M. Lipset (1967) ou encore Barrington Moore (1983). Les travaux de John T. Dunlop (cf. *infra*) relèvent eux aussi typiquement d'une telle perspective.

La seconde vague de recherches prend forme dans une période marquée par un déclin de la puissance américaine sur la scène mondiale. Philip Mc Michael identifie deux branches caractéristiques de cette nouvelle sociologie historique : d'un côté, les analyses centrées sur le sous-développement dans lesquelles les « États médiatisaient les relations politico-économiques » mondiales », de l'autre, « une sociologie historique centrée sur l'État, qui évitait l'évolutionnisme » (McMichael, 1992, p. 399). Sans s'y réduire, l'œuvre de Theda Skocpol (1985) incarne parfaitement cette seconde option. Par-delà le cas singulier de l'auteur

d'*États et révolutions*, le point commun à tous les travaux que l'on peut ranger dans l'ensemble qui voit le jour après-guerre est un parti-pris qui consiste à prendre les sociétés nationales comme des ensembles cohérents qu'il est possible de comparer à l'aide de modélisations élémentaires. Ce choix est lourd de parti-pris que certains ne se sont pas privés de critiquer : réduction des différences entre configurations nationales à quelques variables discutables, ignorance des spécificités propres aux niveaux infranationaux, tentation normative, privilège conféré à l'ordre à la continuité et à l'intégration au détriment du désordre, de la rupture et du conflit, etc. (*Revue internationale des sciences sociales*, 1992).

On admettra facilement que de telles critiques s'avèrent tout aussi pertinentes pour entrer en discussion avec les modélisations proposées, à partir des années 1970, par les écoles françaises de socio-économie comme celles de la régulation (Boyer, 1986) et de l'effet sociétal (Maurice, Sellier, Silvestre, 1982). Ces approches promeuvent des comparaisons à l'échelon national en essayant – tel est l'un de leurs mérites majeurs – de se défaire d'une vision universaliste qui assigne au marché le rôle d'instance de coordination des actions et d'allocation des ressources la plus efficace. En reconnaissant que les institutions nationales sont autant des contraintes que des ressources pour l'action, ces écoles ont renouvelé notre intelligence des questions de travail et d'emploi. Bien que susceptibles de tomber sous la coupe des critiques évoquées précédemment, elles nous ont permis notamment de comprendre pourquoi, en réaction à un même choc exogène, des économies nationales peuvent réagir si différemment, pourquoi les formes de reconnaissance de la valeur de la force de travail sont parfois radicalement contrastées d'un pays à l'autre, ou pourquoi encore un même dispositif (l'apprentissage par exemple) ne peut être comparé terme à terme dans deux espaces nationaux différents. Partant toutes deux de concepts intermédiaires (comme le rapport salarial) auxquels elles ne conféraient pas nécessairement les mêmes significations, ces deux écoles atteignent différemment leurs limites. La première (l'école de la régulation) a souvent été tentée de rabattre chaque configuration nationale sur ses spécificités propres, au risque du coup de ne voir dans la pluralité des situations nationales qu'un amas de singularités. La seconde (l'école de l'effet sociétal) n'a pas échappé – comme le note fort justement Catherine Marry dans le présent ouvrage – à la valorisation d'un modèle (l'Allemagne) au détriment de l'autre (la France).

Il est vrai que ces deux écoles ont évolué. Par exemple, la première a bien mieux intégré qu'à ses débuts les acteurs et les variables proprement politiques qui participent aux régulations économiques (Théret, 1992). La seconde a frayé des voies d'analyse en direction des régulations infranationales (Maurice, Sorge, 2000) et elle a enrichi sa panoplie

grâce à de substantiels travaux sur l'action publique (Lanciano-Morandat, Verdier, 2004). Après que ces deux écoles ont fait leur apparition dans le paysage académique, d'autres, redevables à des collègues non français, sont venues grossir le portefeuille de nos analyses en termes de modèle national. Nous pensons d'abord aux travaux de Gotha Esping-Andersen et, en premier lieu, à sa typologie d'États providence (Esping-Andersen, 2007). À la différence des deux écoles françaises que nous venons d'évoquer, G. Esping-Andersen n'assimile pas chacun des trois modèles qu'il recense (libéral, social-démocrate, conservateur-corporatiste) à un pays particulier. Type-idéal, le modèle à la G. Esping-Andersen n'a d'intérêt que dans la mesure où il permet de questionner l'écart entre une réalité nationale et la pureté de la construction établie par le chercheur. Il en va de même avec l'approche de la variété des capitalismes évoquée précédemment.

Les travaux et les réflexions qui en appellent à une histoire croisée ont permis eux aussi de faire évoluer ces travaux de facture comparatiste (Werner, Zimmermann, 2004). En mettant en évidence l'importance des échanges entre nations et des effets parfois durables des emprunts de techniques, de dispositifs, de règles, de référentiels, etc., les chercheurs qui revendiquent un nouveau croisement entre histoire, sociologie et science politique montrent à quel point un modèle national n'est pas un bloc aux frontières hermétiques, mais au contraire une configuration poreuse et ouverte aux influences extérieures.

Comme on peut le constater après cette courte incursion dans l'histoire de la notion de modèle, les usages de cette dernière sont pluriels et évolutifs. Dans les contributions qui suivent, c'est avant tout la perspective ouverte par la sociologie historique, prolongée par la socio-économie du travail et de l'emploi, qui sert de référentiel aux auteurs. On aura compris que, même si elle se différencie de la façon de faire des sociologues positivistes ou des économistes modélisateurs, ladite perspective n'est pas pour autant homogène. Il existe au moins deux familles, avec lesquelles le présent ouvrage entre en discussion, tout en donnant sa préférence à la seconde : la première construit *a priori* ses modèles à l'aide de variables présélectionnées en fonction des interrogations privilégiées (c'est typiquement le cas de l'approche par les variétés du capitalisme), la seconde donne priorité à une démarche inductive, qui consiste à partir d'un matériau empirique pour, par tâtonnement, cumuler des résultats et montée progressive en généralité, donner corps aux architectures nationales (l'école de l'effet sociétal procède de la sorte). Dans les deux cas, cependant, le modèle ne s'oppose pas à l'enquête : les deux stratégies s'appellent et se confortent l'une et l'autre.

II. De la nation

Avançons maintenant d'un nouveau pas afin de définir le projet qui est le nôtre. Un des enjeux de cet ouvrage est d'explorer l'épaisseur politique des approches qui ont élaboré des modèles aux vertus comparatives. À cette fin, impossible de se passer d'une réflexion sur la notion de nation, qui reste le cadre privilégié d'expression de la démocratie mais également d'élaboration des choix structurants dans le domaine économique et social. Cette réflexion sur la nation prolonge par ailleurs directement les précédentes sur la notion de modèle. Le modèle national est, en effet, directement rattaché à ce cadre d'expression des rapports sociaux et notamment, des rapports de pouvoir, qu'est le cadre national.

Les nations modernes, forgées autour d'un projet principal de rationalisation et de centralisation des rapports sociaux, et principalement des rapports de pouvoir (Cerny, 1995), se sont constituées dans les pays occidentaux au cours du long XIX^e siècle qui s'étend de la Révolution française à la Première Guerre mondiale. Ces espaces nationaux, ouverts de manière fluctuante aux échanges économiques et sociaux, ont forgé des communautés politiques le plus souvent strictement closes par les frontières physiques, par le jeu des institutions et des appartenances citoyennes, ou enfin par les langues et les cultures, incorporées elles aussi au dispositif national (Gellner, 1991). S'il est sans doute contestable de prétendre que le phénomène national n'existait pas avant le XIX^e siècle en Europe, l'innovation majeure de l'époque est l'utilisation systématique du cadre national comme un outil de mobilisation de masse des individus. De la conscription militaire à la matérialisation des frontières nationales, en passant par le développement de la participation politique à travers l'extension régulière du droit de vote, l'espace national est progressivement devenu le principal cadre politique de référence dans les différentes sociétés européennes. Dans ces contextes politiques unifiés, s'inventent et se théorisent des traditions nationales symboliques (Thiesse, 1998), alors même que les États européens croissent rapidement, selon des schémas fort contrastés et avant tout dépendants des relations que ces derniers entretiennent avec leur société civile (Badie, Birnbaum, 1979). Dans ces contextes de mobilisation des masses, d'institutionnalisation et de théorisation des relations de pouvoir, se développent progressivement des arrangements sociaux stables, des grammaires sociales et politiques qui constituent la base des modèles nationaux que nous interrogeons ici. La reproduction de ces formes historiques, leur lente mutation, leur constitution en « répertoires » – Charles Tilly applique ce terme à des modes de revendication sociale qui font également partie de la culture politique nationale en constitution –, leur théorisation, tout cela transforme peu à peu des événements, des accords isolés issus de rapports de force, en de véritables modèles nationaux assumés

(Lehmbruch, 1996). Dans le cas de l'Allemagne, tout portait à croire que l'État-nation était un concept révolu comme le rappelait en 1960 Karl Jaspers qui ajoutait que « la pensée de l'État national était le malheur de l'Europe et de tous les continents » (1960, p. 53). Cependant dès les années 1990, l'unification de l'Allemagne après la chute du Mur de Berlin fut une opportunité pour de nombreux chercheurs de questionner la manière dont opéraient ces constructions nationales.

Certaines des contributions réunies dans cet ouvrage collectif utilisent la notion de « modèle social » comme synonyme de celle de « modèle national ». Cet usage suggère bien que dans nos représentations les sociétés forment des tous cohérents, implicitement et naturellement situés, au sein de frontières nationales closes. Dans le champ des sciences sociales, ces deux notions, diffusées surtout au cours de la seconde moitié du XX^e siècle, impliquent une perspective comparative, qualitative, approfondie, idiosyncratique. Ce regard analytique envisage les cas nationaux comme des systèmes de sens, qui doivent être considérés dans leur entièreté. Tout au moins, les comparaisons terme à terme, de dispositifs sociaux, qu'il s'agisse de relations professionnelles, de systèmes de transport ferroviaire ou de tradition théâtrale, supposent alors une lecture « insérée » des objets de la comparaison dans un contexte national érigé en contexte de sens (Yin, 2003 ; Dubar, Gadéa, Rolle, 2003). Des décennies de débats ont annoncé la crise de la nation, ont proclamé son évidement ou ont encore affirmé le dépassement de l'État-nation par de nouvelles communautés politiques. Dans le même temps, d'autres voix se sont élevées pour dire à l'inverse le caractère indépassable des appartenances, des identités ou des légitimités nationales. Aujourd'hui, il nous paraît utile de revenir sur un programme d'interrogation fondamentale portant sur la notion de modèle national et sur ses usages, notamment dans le champ des comparaisons internationales (Bayart, 2004).

Les années 1990 ont été celles d'une double critique du cadre national comme espace sociopolitique pertinent. En premier lieu, les tendances à la décentralisation politique, la valorisation des réseaux économiques locaux et régionaux (Benko, Liepietz, 1992), ou encore la transition des « fédéralismes unitaires » en « fédéralismes de concurrence » (Braun, 1996) ont ancré dans les esprits l'idée que l'État-nation peut constituer un frein à des dynamiques locales et régionales positives. Pour limiter notre regard à chacun des voisins immédiats de la France dans les quinze dernières années (en dehors de la Suisse, mais il s'agit sans doute du régime démocratique le plus décentralisé du monde), l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne, le Royaume-Uni, la Belgique ont tous connu des revendications régionalistes, indépendantistes ou autonomistes fortes qui ont eu des conséquences importantes sur l'organisation

institutionnelle de ces pays. Le compromis construit au XX^e siècle autour de la création d'espaces économiques nationaux unifiés, en échange de la garantie de conditions de vie et de protection sociale relativement homogènes au sein de frontières nationales, est défié depuis une vingtaine d'années par le principe de mise en concurrence des territoires associé à une potentielle nouvelle efficacité collective. Innovations régionales, mobilisation des ressources localement disponibles, construction de normes sociales différenciées mais adaptées aux traditions politiques ou aux besoins locaux, proximité des citoyens aux décisions politiques, etc., tous ces constats constituent l'essentiel de l'argumentaire de la décentralisation qui vient se substituer au double moteur de la constitution de l'espace national, selon en tous les cas les critères d'E. Gellner (1981), à savoir la centralisation et l'homogénéisation.

Les années 1990 ont été aussi celles d'un évidement « par le haut » de l'échelon national, à travers la montée en puissance des débats sur la globalisation (Fligstein, 1996 ; Held *et al.*, 1999), la construction de nouvelles organisations supranationales indépendantes comme l'Organisation mondiale du commerce en 1995 ou encore la mise en œuvre de l'Acte unique européen, puis de la préparation à l'introduction de la monnaie unique au début des années 2000. Conséquence des décisions de dérégulation des marchés financiers ou de libéralisation du commerce international des années 1980 et 1990, la globalisation est aussi fortement encouragée par l'apport des technologies de l'information et de la communication, ou encore par l'ouverture démocratique d'un grand nombre de pays du monde – Europe centrale et orientale, continent sud-américain, Sud-est asiatique – au cours de cette même décennie (Garrett, 2000). Plus que la formidable augmentation des échanges humains (migration, tourisme), commerciaux, intellectuels et artistiques, la démultiplication des flux de marchandises, d'idées, de réseaux de pouvoir ainsi que la prise de conscience des interdépendances sociales, économiques, climatiques, sanitaires à un niveau global (Schimank, 2004) ont eu deux conséquences fondamentales. En premier lieu, les schémas des années 1960 à 1980, qui énonçaient « l'impérialisme » univoque du Nord sur le Sud ou encore le retard de développement du Sud par rapport à l'unique norme dérivée des systèmes sociaux occidentaux, sont aujourd'hui disqualifiés. Des centres de pouvoir dominants et des acteurs majeurs, qu'il s'agisse d'États ou d'entreprises, se sont développés dans différentes zones du Sud. En second lieu, l'importance de ces interdépendances nouvelles et leur poids grandissant dans les consciences ont transformé les esprits et renforcé la position de ceux qui plaident pour un accroissement des régulations supranationales. Les « pertes » ou délégations de souveraineté au profit d'organisations ou d'institutions inscrites dans la globalisation ont à leur tour contribué à populariser l'idée de la perte d'influence de l'échelon national dans le sillage de la globalisation. Au

plan de l'action publique, l'affaiblissement de la référence nationale a conforté l'idée que des instruments de politiques publiques, des recettes, des « bonnes pratiques » qui ont fait leur preuve ailleurs, pouvaient se diffuser sans autre forme de procès dans la plupart des contextes nationaux. L'Union européenne a été une utilisatrice majeure de ces instruments.

Sur fond de pareilles transformations, des chercheurs ont rappelé les contestations fortes dont font l'objet les régulations supranationales ainsi que la complexité et la faible effectivité des procédures de légitimation qui leur sont attachées (Scharpf, 2000 ; Barbier, 2008). Précisément, le cadre national conserve, dans la plupart des pays occidentaux, l'essentiel des mécanismes de légitimation inscrits au cœur du projet démocratique. Concrètement, en dépit des influences de la globalisation, la nation reste le cadre privilégié de construction des problèmes publics, de résolution de ces problèmes mais aussi le cadre essentiel de socialisation des acteurs sociaux (Giraud, 2005). Les langues nationales, les arènes publiques (structurées par des médias avant tout nationaux) et le personnel politique national comptent parmi les facteurs qui limitent l'influence des réseaux d'acteurs internationaux (notamment des experts) et le flux des informations, des idées et des représentations. À tout le moins en imposent-ils la « traduction » et la transposition dans les systèmes et les logiques nationales. Ces facteurs jouent un rôle important dans la construction des problèmes publics, qui à son tour détermine largement les choix d'action publique. Le traitement des problèmes publics reste également déterminé par des systèmes d'acteurs, des ressources, des cadres institutionnels nationaux. Enfin, les acteurs sociaux, qu'ils soient individuels ou collectifs, sont tous insérés dans des systèmes institutionnels ou, plus largement, dans des systèmes de sens de dimension avant tout nationale.

D'un point de vue historique, enfin, le retour au contexte national se manifeste aussi à travers la crise du processus d'intégration européenne. Plusieurs tentatives de définition d'un « modèle social européen » ont fait long feu. Selon certaines propositions, ce modèle serait constitué de trois éléments clés : un système de protection sociale efficace, un dialogue social influent et, enfin, des services publics (éducation, santé, transports, etc.) de haute qualité (Alber, Gilbert, 2010). Cette définition minimaliste ne convainc cependant pas entièrement (Jepsen, Serrano Pascual, 2005). Inaugurée d'abord par les échecs des négociations entre pays membres au tournant du siècle (qui ont débouché sur le traité de Nice), approfondie par les rejets du projet de Constitution par les populations et par le jugement de la Cour constitutionnelle allemande qui impose un droit de contrôle du Bundestag sur un grand nombre de décisions européennes, le coup d'arrêt au processus de construction

européenne a été consacré par le retour des égoïsmes nationaux à l'occasion de la gestion du système financier international depuis 2008. L'absence de solidarité entre pays membres, le déficit profond de vision commune des problèmes et l'impréparation dans le domaine des politiques économiques et sociales ont révélé la faiblesse de l'intégration effective des élites mais aussi, au moins pour certains pays d'Europe, des populations. Cet échec politique succède par ailleurs à celui de l'agenda social européen, qui, s'il n'a jamais réellement constitué une priorité ni été doté de moyens financiers ou institutionnels crédibles, avait pu paraître important à la fin des années 1990 (Barbier, 2008). Pour toutes les raisons qui viennent d'être évoquées, il n'est pas étonnant finalement que l'on assiste aujourd'hui à une redécouverte des modèles nationaux et que la science politique comme la sociologie soient à nouveau au premier rang en la matière.

III. Le modèle national comme imaginaire politique

Nous souhaitons, pour conclure ce parcours introductif, explorer la dimension symbolique du modèle national. Ce registre est important car il marque la singularité de l'imaginaire politique des différents ensembles nationaux. De ce fait, un modèle national peut être assimilé à un corpus de valeurs dominantes représentant une référence qui informe durablement les identités des formations politiques, mais aussi des individus, au sein d'un ensemble donné. L'imaginaire politique remplit à ce titre une importante fonction de socialisation tout en constituant un cadre cognitif important pour les acteurs. Ainsi redéfini sous l'angle de l'imaginaire politique, un modèle national s'apparente à un référentiel (Jobert, Muller, 1987 ; Muller, 1995). Comme tel, le modèle social est un ensemble de valeurs, qui s'incarne dans une série de pratiques sociales et s'inscrit dans des rapports de force, ce qui revient à dire qu'il fait l'objet de contestations et de tensions permanentes.

En tant qu'imaginaire politique, le modèle national est donc un répertoire symbolique, un cadre qui permet d'attacher du sens à une entité nationale et de lui associer un corpus de valeurs. Parmi de nombreuses approches, on évoquera celle d'Habermas s'interrogeant sur « la Normalité d'une future République Berlinoise » : « Seule la conscience nationale, qui se cristallise autour d'une origine, d'une langue et d'une histoire communes, seule la conscience d'appartenance à un peuple fait des sujets (au sens de *Untertan*) des citoyens d'un même ensemble politique, qui se sentent mutuellement responsables » (Habermas, 1995, p. 178). Souvent ce répertoire procède d'une interprétation dominante de l'histoire : que l'on pense à l'Algérie des années 1960 à 1980 comme produit de la Révolution arrachée par le FLN, ou encore à la RFA des années d'immédiate après-guerre comme régime politique et État mo-

destes, centrés sur des objectifs économiques. Le plus souvent, parce que l'histoire est complexe, des interprétations dominantes s'appliquent à différents enjeux. Ainsi la V^e République française fût-elle à la fois le régime d'une modernisation politique préalable à la rénovation socio-économique du pays, mais fut aussi l'incarnation de la République éternelle, héritière en droite ligne de la Résistance. Pour cette raison, elle a su imposer un temps le refoulement de l'épisode vichyste. Lorsque l'histoire est trop complexe ou quand une interprétation dominante est rendue impossible par des clivages culturels ou politiques trop forts, la lecture historique se limite à une image consensuelle mais relativement creuse. On pense par exemple à la célèbre *Mother India*, la nation indienne qui prend les traits d'une mère accueillante, à la générosité infinie, mais aux colères justes et parfois fort violentes. Cet imaginaire permet à l'Inde de tenter le dépassement des mille conflits ethniques, religieux, de castes, de cultures, de modèles politiques qui la traversent. Dans le même registre, on pense au mythe américain de la frontière qui incarne, au-delà de l'esprit pionnier, l'idée que le concept même de nation est, dans le cas américain, avant tout un projet, une dynamique plutôt qu'un héritage. Cette représentation occulte nombre d'éléments problématiques issus du passé, qu'il s'agisse de l'anéantissement des cultures amérindiennes ou de l'esclavage. L'imaginaire peut enfin habiter des formes politiques, qui se transmettent d'une période historique et d'un régime politique à un autre. Cela a été le cas de l'Empire en Russie, et de toutes les représentations collectives qui lui sont associées. L'imaginaire est passé, à quelques variations près, du tsarisme au régime soviétique pour devenir aujourd'hui, dans une version faible, le nationalisme hégémonique de la nouvelle Russie césariste.

Ces visions historiques ou symboliques sont étayées sur un noyau dur de valeurs minimales, sur le mode du *deep core* de Paul Sabatier (Sabatier, Jenkins-Smith, 1993). L'existence d'un tel noyau n'implique pas une uniformité politique, ni au plan idéologique, ni au plan organisationnel. Tout discours ou toute position qui renoncerait à l'adhésion à des principes élémentaires communs – tels par exemple la conviction que « la légitimité du FLN est indépassable en vertu de son rôle dans la Révolution et l'indépendance algérienne », « la V^e République est l'émanation de la Résistance » ou encore que « les États-Unis d'Amérique sont une terre d'opportunités également profitable à tous ses habitants » –, tout discours ou position de ce type donc s'expose, en fonction de la nature du régime, de la situation historique et du niveau d'adhésion de la population, à un bannissement radical du champ politique, que cela soit par simple auto-exclusion, par rejet ou par répression violente par le pouvoir. En revanche, l'adhésion, sous une forme ou sous une autre, à ce répertoire symbolique dominant facilite grandement la participation au régime politique (Stone, 2001).

Si le modèle national comme imaginaire politique fonde ou renouvelle largement l'identité d'un régime politique, il contribue également à forger les identités des forces et organisations politiques qui l'animent. Ainsi, en France, le répertoire gaulliste décliné autour du triptyque nationalisme/indépendance, modernisation et intégration sociale a-t-il structuré le débat politique pendant cinquante ans, de la fin des années 1950 à la fin des années 2000. Cette vision du monde a nourri le rapport de force à droite de l'échiquier politique, au détriment des traditions libérales et chrétiennes-démocrates. Elle permet également d'expliquer le maintien de la domination du parti communiste sur la gauche française jusqu'au début des années 1980. En dépit de son positionnement idéologique plus radical, le PCF s'est en effet, dès l'origine, bien mieux accommodé que la gauche modérée d'un « narratif » reliant nationalisme, industrialisme et protection sociale. Le parti socialiste français n'a pu se défaire de cette domination que par ralliement à ces valeurs clés.

En structurant profondément le champ politique, le répertoire symbolique dominant dans l'arène nationale est aussi une trame importante de l'identité des individus qui peuplent les nations. L'imaginaire politique inscrit les destins individuels dans des systèmes symboliques structurés. La citoyenneté peut être comprise de ce point de vue comme la traduction des interactions entre ce répertoire symbolique et les individus. La citoyenneté ne se limite cependant pas à un catalogue de valeurs politiques. Elle nourrit également très directement les différents domaines d'action publique (Jenson, 2001). L'imaginaire politique est censé orienter de façon cohérente les champs d'activité institutionnalisés qui constituent la dimension vécue de la citoyenneté, que cela soit à travers l'école, l'entreprise, l'emploi, les loisirs, la protection sociale, etc. (Mayer, 2001 ; Kohli, 2009). L'imaginaire politique d'une nation constitue à cet égard un substrat essentiel de régimes de citoyenneté qui se structurent à l'aide d'une tension entre dimension symbolique et dimension vécue. Si les différentes composantes sont cohérentes alors le régime de citoyenneté et les valeurs qu'il décline forment un puissant vecteur d'intégration sociale. À l'inverse, lorsque les valeurs proclamées sont en contradiction radicale avec le monde vécu des individus, les risques de désagrégation sociale sont élevés. Dans les régimes dictatoriaux ou autoritaires, les individus confrontés à l'absurdité du fonctionnement quotidien des institutions et des mécanismes sociaux qui structurent leur vie sont souvent frappés de découragement (Gauck, 2008). On trouve dans la littérature romanesque des illustrations fort parlantes d'un tel syndrome. Que l'on pense par exemple à la *Liquidation* d'Imre Kertész ou au *Procès* de Franz Kafka.

La dimension symbolique d'un modèle national a également vocation à produire des effets extérieurs. L'usage de ce registre est une façon

pour les nations de se profiler, de se construire une identité sur la scène politique internationale. La référence démocratique britannique, l'indépendance nationale gaulliste, l'Empire russe, la neutralité suisse, etc. sont autant de messages destinés à susciter, dans certains cas, l'adhésion de nations à la recherche de modèle (au sens de copie à imiter). À l'inverse, les signaux qui sont envoyés peuvent tout autant constituer un avertissement aux voisins ou à tout éventuel challenger. Le répertoire symbolique d'une nation forge de manière plus générale le registre des relations que cette dernière entend promouvoir et entretenir dans les arènes internationales. Cela a des conséquences concrètes. Dans un univers mondialisé comme le nôtre, et sans doute plus encore dans le contexte européen, les modèles nationaux sont en compétition les uns avec les autres. Le processus de construction européenne, comme la circulation accélérée des objectifs ou des instruments d'action publique, pousse à une promotion renforcée des propres normes nationales (Scharpf, 2000). Dans ce cadre, les images et les représentations que véhiculent les nations participent directement des processus de régulation, dont on sait les conséquences sur le travail et l'emploi aujourd'hui.

En tant que machine à produire de l'imaginaire politique, le modèle national est loin enfin d'être immuable. Parce qu'il est en tension entre des rapports de pouvoir, parce qu'il est au cœur de conflits réguliers qui opposent des interprétations concurrentes, l'imaginaire fait l'objet de négociations et de compromis. Dans le cas allemand par exemple, le modèle de « l'État semi-souverain » (Katzenstein, 1987), qui a incarné la situation d'un double système de partage du pouvoir entre l'État et des groupes d'intérêts puissants d'une part et entre l'État fédéral et des *Länder* forts d'autre part, a atteint son développement ultime au cours des années 1980. Le constat ne rend pas aisée pour autant la tâche qui consiste à rendre compte de la stabilité d'une telle représentation. Tout d'abord, la construction de ce modèle a résulté d'un processus d'élaboration long, très disputé et soumis à de nombreux aléas (Thelen, 1991). Ensuite, la remise en cause de ce modèle, et principalement de la pratique du partage du pouvoir horizontal entre l'État et les groupes d'intérêts, a figuré à l'agenda gouvernemental dès le premier mandat de Helmut Kohl, qui a accédé au pouvoir en 1981 sur la base d'un programme politique inspiré par les expériences Thatcher au Royaume-Uni et Reagan aux USA, programme profondément hostile à toute forme d'influence des syndicats (Lehmbruch, 1995). Cette première attaque du modèle de l'État semi-souverain, au début des années 1980, par un gouvernement fédéral chrétien-démocrate ne parviendra à son terme qu'au tournant des XX^e et XXI^e siècles avec la mise hors jeu des syndicats dans la redéfinition des politiques de l'emploi (Clasen, 2009). Il s'agit en l'occurrence du programme Hartz impulsé par un gouvernement dominé par la sociale-démocrate de Gerhard Schröder. En termes

de durée, le temps de la déconstruction du modèle allemand (1980-2000) aura été finalement à peu près similaire à celui qui s'est avéré nécessaire pour sa construction (1950-1970).

Les rythmes au long cours que l'on peut repérer aussi bien en Allemagne qu'en France le confirment : les transformations des imaginaires politiques sont possibles, mais s'inscrivent dans la durée. Une manière de thématiser et d'analyser ces changements consiste à faire le pari, avec G. Lehbruch, que des formes politiques anciennes peuvent être appliquées à des enjeux totalement inédits. G. Lehbruch estime ainsi que les accords néo-corporatistes qui se sont développés dans la RFA d'après la Seconde Guerre mondiale n'ont fait que reproduire les grandes lignes du choix consenti par le Saint-Empire romain germanique. Celui-ci avait délégué des pouvoirs aux princes de l'Empire aux Églises, de manière à éviter que le conflit interreligieux ne dégénère (Lehbruch 1996). Quatre siècles plus tard, par le néo-corporatisme, l'État allemand a fait le choix de confier le règlement du conflit le plus menaçant (qui ressortit désormais de l'économique, et non plus du religieux) à des ensembles politiques autonomes et responsables : les organisations syndicales et patronales.

Cette lecture des dynamiques des répertoires constituant les imaginaires politiques est stimulante. Elle vient conforter par exemple la thèse de ceux qui avaient rattaché la tradition politique gaulliste au bonapartisme. Il nous semble cependant que la construction d'un imaginaire politique commun, parce qu'elle borne le champ du politique et parce qu'elle privilégie certaines valeurs au détriment d'autres, doit avant tout être comprise comme un enjeu relatif à des ressources de pouvoir. La lutte pour la maîtrise des métadiscours n'est jamais paisible. Nombre d'événements récents nous le confirment, qu'il s'agisse du succès rencontré aux États-Unis par le *Tea Party*, de la rupture des compromis de fond en Belgique, de la radicalisation des discours politiques en France, de la croissance des tensions entre le camp des catholiques traditionnels et des indulgents vis-à-vis du franquisme d'un côté et le camp des laïcs héritiers des républicains de l'autre en Espagne, etc. Tous ces éléments sont autant de signes qui indiquent l'existence d'une crise profonde des imaginaires politiques au sein d'un grand nombre de pays occidentaux. La contestation de ces imaginaires politiques comme socle des valeurs communes à toute la communauté politique nationale est une forme supplémentaire d'invitation à revisiter la dynamique des modèles nationaux contemporains.

IV. Présentation de l'ouvrage

Le plan adopté par l'ouvrage est en résonance avec les thématiques qui viennent d'être développées. La première partie est consacrée aux

dimensions analytique et performative de la notion de modèle national. *Frédéric Rey* l'inaugure par une analyse systématique des dimensions du modèle national que l'on retrouve dans la littérature académique. En appliquant sa grille analytique au cas du « modèle danois », développé récemment dans le champ des politiques de l'emploi et de la protection sociale, l'auteur approfondit sa réflexion à partir des usages politiques de la notion de modèle. D'emblée, les liens étroits entre les aspects intellectuels et les aspects politiques de la notion de modèle sont ainsi posés. Les deux contributions suivantes poursuivent la recherche de l'inspiration intellectuelle des modèles nationaux, dans le cas de la France puis dans celui de l'Allemagne. Côté français, *Antoine Bevort* s'intéresse à l'influence des pères fondateurs des sciences sociales, et notamment, de la sociologie, sur les contours du modèle social français. Dans le cas de l'Allemagne, *Michèle Dupré* se saisit d'un débat central dans la reformulation du modèle social ouest-allemand dans la seconde moitié du XX^e siècle : l'introduction de la codétermination dans l'entreprise. L'auteure mesure ce faisant la force respective des milieux sociaux et intellectuels qui ont contribué à la construction du compromis politique dans lequel la réforme s'est inscrite. *Gilles Pollet* resitue pour sa part le modèle français de protection sociale dans une perspective de moyenne durée. Il décrit les compromis sociaux, politiques et axiologiques qui ont été à l'origine du régime français de protection sociale. La perspective est centrée sur les acteurs sans jamais ignorer l'inscription historique, et notamment intellectuelle, de leurs pratiques. Ce choix permet de se distancier des analyses convenues, souvent fondées sur la seule prise en compte d'institutions désincarnées.

La deuxième partie de l'ouvrage s'intéresse à la dynamique des modèles sociaux nationaux, et notamment aux échanges entre la France et l'Allemagne. La contribution de *Hartmut Kaelble* se consacre précisément à ces influences croisées. Il travaille de manière fine les influences réciproques des modèles sociaux, saisis principalement à travers les modes et styles de vie, les références culturelles, les valeurs, etc. Cette approche originale est poursuivie par des travaux qui l'ancrent dans des objets plus circonscrits, mais sont également multidimensionnels. La contribution rédigée par *Catherine Marry* propose une comparaison des régimes d'emploi français et allemand au prisme du genre. Ce travail analytique permet de réinterroger les modèles classiquement discutés dans la littérature et pose de fait la question de leur pertinence. Un travail également ambitieux de mise en discussion des modèles canoniques français et allemand de régime du travail et de l'emploi est proposé par *Sabine Rudischhauser*. Son analyse historique approfondie de la place des conventions collectives dans les régulations de l'emploi en France et en Allemagne bouscule les idées reçues, mais, surtout, permet de mettre à jour les mécanismes pertinents qui expliquent les

différences entre les points d'équilibre des modèles sociaux français et allemand. Cette partie se conclut avec une contribution de *Michèle Dupré, Olivier Giraud, Michèle Tallard et Catherine Vincent*. Leur contribution compare, pour les cas de la France et de l'Allemagne toujours, la transformation de l'institutionnalisation des rapports de pouvoir dans l'entreprise au cours des années 1960 à 1980. Les mobilisations sociales et politiques, les pratiques de consultation et de négociation, mais aussi de mise en jeu de l'expertise renseignent sur les modalités structurelles de la concertation sociale dans les deux pays. Il apparaît *in fine* que ces pratiques sont aussi importantes pour les modèles sociaux en question que les dispositifs formels de démocratie industrielle.

La troisième partie de l'ouvrage s'ancre dans la période contemporaine. Elle pose la question des réponses que les modèles français et allemands de travail et d'emploi formulent face aux défis et aux conflits les plus contemporains. *Ingrid Artus* pose une question centrale pour les modèles sociaux français et allemands. Comment ces modèles réagissent-ils face à la transformation des structures économiques, et, par exemple, au développement important de l'emploi dans des secteurs d'activité dans lesquels les organisations représentatives des salariés sont traditionnellement faibles ? Ici encore, les stéréotypes franco-allemands ne résistent guère à l'analyse. *Michel Lallement* s'intéresse pour sa part à la transformation récente des régimes de temps de travail en France et en Allemagne. Tout en notant une évolution similaire de part et d'autre du Rhin vers plus de flexibilité, son analyse montre bien que les modalités de définition – parfois il s'agit de négociation – des contraintes temporelles n'aboutissent pas à une convergence des deux modèles. Le maintien de normes de solidarité mais aussi de conventions de genre bien contrastées débouche plutôt sur une reformulation des deux régimes continentaux analysés. *Rudi Schmidt* livre quant à lui une analyse complète des transformations du régime allemand de relations professionnelles. L'auteur décrit les adaptations du modèle allemand aux bouleversements des conditions économiques, mais aussi institutionnelles, qui ont marqué les dernières décennies. *Annette Jobert et Eckhard Heidling* s'attaquent à la suite à l'une des transformations des systèmes de relations professionnelles à la portée souvent trop sous-estimée. La territorialisation des relations professionnelles, encouragée dans les deux pays par les acteurs politiques, mais aussi souvent par les responsables patronaux, produit des effets dont l'importance s'accroît sans cesse. Ce processus débouche en maintes occasions sur une véritable transformation des finalités même des régulations professionnelles. La contribution rédigée par *Olivier Giraud et Arnaud Lechevalier* s'intéresse elle aussi aux conséquences d'une forte incitation à la convergence des régimes d'emploi en France et en Allemagne. Il s'agit de l'influence croissante des discours et des objectifs de politiques publiques formulées depuis

des instances internationales puissantes comme l'OCDE ou encore depuis l'Union européenne. La focalisation des discours sur le volume de l'emploi ainsi que la transformation des conditions structurelles sur les marchés de l'emploi aboutit de part et d'autre du Rhin à une reconfiguration des normes d'emploi. Les deux auteurs débouchent sur un constat similaire à celui qu'opèrent les autres contributeurs à cet ouvrage : les nouvelles normes d'emploi ne traduisent ni n'impliquent une convergence. Elles révèlent bien plutôt une reformulation de chacun des deux modèles. Cette partie s'achève avec la contribution de *David Marsden*. À l'aune d'une approche micro, notre collègue s'intéresse aux régimes de régulation de l'emploi propres à différents modèles nationaux. D. Marsden travaille en profondeur les différences intranationales et propose de repenser, sous un angle particulièrement innovant, la manière dont s'opèrent les recompositions contemporaines du travail et des marchés du travail à l'heure de la globalisation et de l'eupéanisation. *Jonah Levy* conclut ce livre. Nous le remercions d'avoir accepté de se prêter au jeu du lecteur extérieur qui, depuis les États-Unis, nous aide à prendre encore un peu plus de distance avec des mondes et des sociétés avec lesquels nous entretenons des relations particulièrement étroites.